



# Comité Régional de Cyclisme de La Réunion

177, chaussée Royale - Résidence La Chapelle - 97460 Saint-Paul

☎ 0262 22 64 08

☎ 0692 22 88 39

✉ ffcrun@orange.fr

📘 comité régional de cyclisme de La réunion

## REGLEMENT PARTICULIER

### CHAMPIONNAT Régional du Contre La Montre par Équipe

Saint-Leu Pointe au Sel / Etang-Salé / Saint-Leu Pointe au Sel

Dimanche 28 Avril 2019

#### ITINERAIRE - HORAIRE

	vitesse	37,5	40	42,5	43	44	45	46
		HD	08:30	08:30	08:30	08:30	08:30	08:30
	DIRECTION	distance	horaire	horaire	horaire	horaire	horaire	horaire
<b>DEPART POINTE AU SEL - VOIE VELO SAINT-LEU</b>	TD	0,0	08:30	08:30	08:30	08:30	08:30	08:30
RN1A INTERSECTION BOIS DE NEFLES PITON	TD	3,8	08:36	08:35	08:35	08:35	08:35	08:34
RN1A RAVINE DES SABLES	TD	4,8	08:37	08:37	08:36	08:36	08:36	08:36
RN1A INTERSECTION CHEMIN PAVE	TD	7,3	08:41	08:40	08:40	08:40	08:39	08:39
GIRATOIRE DE L'OCEAN ETANG SALE	DT	9,6	08:45	08:44	08:43	08:43	08:43	08:42
RN1A INTERSECTION CHEMIN PAVE - RETOUR	TD	12,0	08:49	08:48	08:46	08:46	08:46	08:45
RN1A RAVINE DES SABLES - RETOUR	TD	15,2	08:54	08:52	08:51	08:51	08:50	08:49
RN1A SORTIE BRETELLE ACCES POINTE AU SEL	TAD	18,9	09:00	08:58	08:56	08:56	08:55	08:54
1/2 TOUR SUR LA RN1A -	TAG	19,0	09:00	08:58	08:56	08:56	08:55	08:54
<b>1ère Boucle : POINTE AU SEL SAINT-LEU</b>	TD	19,2	09:00	08:58	08:57	08:56	08:56	08:55
RN1A INTERSECTION BOIS DE NEFLES PITON	TD	23,0	09:06	09:04	09:02	09:02	09:01	09:00
RN1A RAVINE DES SABLES	TD	24,0	09:08	09:06	09:03	09:03	09:02	09:01
RN1A INTERSECTION CHEMIN PAVE	TD	26,5	09:12	09:09	09:07	09:06	09:06	09:05
GIRATOIRE DE L'OCEAN ETANG SALE	DT	28,8	09:16	09:13	09:10	09:10	09:09	09:08
RN1A INTERSECTION CHEMIN PAVE - RETOUR	TD	31,2	09:19	09:16	09:14	09:13	09:12	09:11
RN1A RAVINE DES SABLES - RETOUR	TD	34,4	09:25	09:21	09:18	09:18	09:16	09:15
RN1A SORTIE BRETELLE ACCES POINTE AU SEL	TAD	38,1	09:30	09:27	09:23	09:23	09:21	09:20
PASSAGE DESSOUS LA RN1A - ACCES VOIE VELO	TAG	38,2	09:31	09:27	09:23	09:23	09:22	09:20
<b>ARRIVEE 2ème Boucle : POINTE AU SEL SAINT-LEU</b>		38,4	09:31	09:27	09:24	09:23	09:22	09:21

**Catégorie et horaires :** Equipe de 3 à 4 coureurs.

08h30 1<sup>ère</sup> équipe puis toutes les 3min les suivantes

Entente de Clubs autorisée, l'Equipe sera classée Hors Championnat.

→ Cat Reg C1-2-3, JUNIOR, ESPOIR, VETERAN, PASS'CYCLISME

Boucle de 19,200km à parcourir 2 fois soit 38,400km

**Inscriptions par Ordre de Catégories :** La liste des équipes devra être transmise par les clubs au Comité Régional, avant le vendredi 26/04/2019-12h00. Veuillez bien préciser la composition de chaque équipe

Par Mail : [ffcrun@wanadoo.fr](mailto:ffcrun@wanadoo.fr)

Les inscrits ne prenant pas le départ seront amendés de 15€.

**Emargement :** Obligatoire par Equipe au Départ

**Engagement :** 8€ par coureur, +4€ / dossard si oublié.

→ **Votre dossard FFC 2019 est obligatoire, + 4€ si oublié.**

Arrêt de l'emargement 15 minutes avant chaque départ.

**Consigne de sécurité :** Il vous est demandé de respecter le code de la route ainsi que la propreté de l'itinéraire emprunté.

**VOITURE SUIVEUSE :** 1 voiture suiveuse autorisée par Equipe.

**VEHICULES :** Le numéro d'immatriculation de la voiture suiveuse devra être communiqué obligatoirement au Commissaire lors de l'emargement.

La voiture devra respecter la distance réglementaire, (10m pour la voiture suiveuse).

**EQUIPEMENT :** Les vélos de CLM devront être aux normes fédérales en vigueur sous peine de sanction.

**Dépannage :** à pied et à droite de la chaussée tout le long de l'itinéraire.

**Ravitaillement :** Interdit

**Récompenses :** 3 premières équipes SCRATCH, 3 premières équipes JUNIORS, 3 premières équipes VETERANS, 1<sup>ère</sup> équipe PASS'CYCLISME.

**Prix aux coureurs :** Pas de Grille Fédérale.

Le titre de champion dans chaque catégorie sera décerné s'il y a au moins 3 équipes participantes par Catégorie.

**Arbitres :** Karine DUDON, Anthony CHEFIARE, Jean-Marie FURCY, Fabrice BEGUE, Eddy GOULJAR.

**Arbitre Adjoint Moto :** Anthony CHEFIARE

**Délégué Fédéral :** Philippe DE COTTE

**SIGNALEURS :** Il est demandé 1 Signaleur par Club, (Permis Conduire Valide). Son nom sera transmis en même temps que l'inscription des équipes. Celui-ci devra impérativement se présenter avant le départ (près de l'emargement) à La Pointe au Sel ST-LEU, auprès de MR CHEFIARE à 08h00 précise. Rappel : Tout club ne présentant pas de signaleur, ne sera pas accepté au départ.

Il est rappelé aux coureurs que seul le côté droit de la chaussée leur est autorisé.

Pour tout autre point du règlement se référer à la réglementation Fédérale (FFC).

COMMISSION REGIONALE de CYCLISME TRADITIONNEL de LA REUNION